

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

ATTÉNUER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GÉNÉRÉES
PAR PARCOURSUP - (N° 4588)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC12

présenté par
Mme Lebon, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« spécialités suivies »,

les mots :

« enseignements de spécialité suivis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.